

# Le cap des cent communes dans la mire

**FUSIONS • Aux quatre coins du canton, les études fleurissent. Si bien que l'objectif rêvé par le Conseil d'Etat reste réalisable. Mais tous les projets n'aboutiront pas d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Etat des lieux intermédiaire.**

**PATRICK PUGIN**

Combien de communes fribourgeoises au matin du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date butoir pour bénéficier de l'aide financière prévue par la loi relative à l'encouragement aux fusions? Moins de cent – contre 163 aujourd'hui – comme le rêve le Conseil d'Etat depuis le plébiscite populaire de mai 2011? L'objectif reste réalisable, selon la liste des projets annoncés au Service des communes (SCom, voir la carte): dix-sept études, impliquant huitante communes, sont actuellement en cours. Si toutes devaient aboutir, la cible serait atteinte.

Mais au jeu des pronostics, la directrice des institutions, Marie Garnier reste prudente: au matin du 1<sup>er</sup> janvier 2017, assure-t-elle, le canton comptera «entre 100 et 130» communes. Car la conscellerie d'Etat ne se berce pas d'illusions: «Certains grands projets ne vont pas se concrétiser dans l'immédiat. Sans doute faudra-t-il d'abord passer par de plus petites fusions.» On peut par exemple constater qu'Avry et Matran mûrissent une alternative à l'imposant projet de Sarine-Ouest. Cette union – avec Autigny, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Neyruz, Noréaz et Prez-vers-Noréaz – donnerait naissance à la troisième commune la plus peuplée du canton (plus de 12 200 habitants).

La réflexion est la même sur les bords du lac de Neuchâtel. Où les citoyens de Châbles et de Cheyres ont demandé à leur exécutif d'étudier la possibilité d'un mariage à deux, en complément de celui à dix envisagé autour du chef-lieu broyard. Un important projet qui donnerait naissance, lui aussi, à une entité de plus de 10 000 habitants.



«En 2017, Fribourg comptera entre 100 et 130 communes»

MARIE GARNIER

Une autre «grosse» fusion a dû revoir ses ambitions à la baisse: celle des communes du Glébloux sarinois – près de 9 000 âmes au total. Le grand mariage a cependant capoté après le rejet des citoyens de Hauterive, qui ne goûtaient guère la perspective d'une augmentation de leurs coefficients d'impôt. Ce rejet n'a cependant pas refroidi les cinq autres partenaires – Corpiatux-Magnodens, Fuvagny, Le Glébe, Rossens et Vuisternens-en-Ogne – qui ont en effet décidé de poursuivre l'aventure.

## La Broye active

Au niveau régional, c'est la Broye qui se montre pour l'heure la plus active: cinq projets, impliquant vingt-sept communes (sur trente), sont en phase d'étude. Plus de 24 000 habitants sur les quelque 30 000 que compte le district sont concernés.

En Sarine, après l'échec d'Englisbourg, quatre projets sont encore dans le pipeline: ils concernent dix-neuf communes sur trente-six – plus de 24 000 habitants sur 100 000. Dans le district du Lac, trois études sont en cours – quatorze communes sur vingt-cinq, 16 000 habitants sur 34 000. La marche de la Singine vers des fusions a pour sa part récemment été entravée par le refus des citoyens de Dirlaret de se rapprocher de Tinterin, Chevilles et Saint-Sylvestre, préférant s'associer au projet de Planfayon (6 200 habitants).

Dans le sud du canton, les neuf communes de la Veveysse ont signifié leur refus, pour l'heure du moins, de n'en former plus qu'une seule. En Glâne, un mariage se prépare entre Romont, Mézières et Billens-Hennens (6 500 habitants). Une option qu'envisagent également les communes situées entre Massonnens et Torry: l'entité issue de ces noces pèserait plus de 5 300 âmes (sur les 22 000 qu'abrite le district).

Enfin, un seul projet grégorien est annoncé au Service des communes: il émane des cinq communes de la Rive droite (7 300 habitants).

Cette liste n'est pas exhaustive, insiste Gérard Mutrux, chef du SCom: «Les communes n'ont pas l'obligation de nous annoncer, dès le début du processus, l'existence d'un projet.» Il est ainsi probable, selon lui, que d'autres études sont en cours. «Nous y verrons plus clair l'année prochaine, au moment de l'inventaire des projets», relève Gérard Mutrux. En effet, la loi contraint le Conseil d'Etat à analyser l'état des procédures en cours et des propositions des préfets restées lettres mortes.

Reste que pour le chef du SCom, il n'est pas trop tard pour lancer la machine: «Il reste près de deux ans avant que doivent être tenues les dernières séances d'information.» Vingt-quatre mois, c'est également la distance qui sépare les Fribourgeois du renouvellement de leurs autorités communales. Si la stratégie est arrêtée, les exécutifs sauront alors vers quelle fusion avancer.



## DÉLAI TROP COURT POUR UNE AIDE DE L'ÉTAT?

**Pour bénéficier** de l'aide financière accordée par l'Etat, la fusion doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au plus tard. Le Conseil d'Etat a estimé qu'un montant de 50 millions de francs était nécessaire à la réalisation des plans de fusion imaginés par les préfets.

Pour l'heure, l'Etat n'a eu à déboursier qu'un peu plus de 3,4 mio pour honorer les cinq unions opérées sous le régime de la nouvelle loi (Corbières, Ursy,

Estavayer-le-Lac, Morat et Val-de-Charmey). Selon la liste des projets portés à la connaissance du Service des communes (voir carte), ce sont quelque 23 autres millions qui alourdiraient la note.

**On entend** régulièrement dire que le délai donné aux communes pour demander l'aide financière de l'Etat (30 juin 2015) est trop court. Pas aux yeux du Conseil d'Etat. En réponse à une question de Christian Ducotterd

(dc, Grolley), le gouvernement disait ne pas voir la nécessité de prolonger ce délai: «Ceci ne correspondrait pas à la volonté du Grand Conseil selon laquelle les autorités, à tous les échelons, doivent faire avancer rapidement la réforme des structures locales.» Reste que par voie de motion, n'importe quel député peut proposer une modification de loi. Il se trouvera sans doute l'un ou l'autre parlementaire pour le faire... PP